

***Aménagements du cimetière communautaire d'Ensuès-la-Redonne  
Mercredi 23 novembre 2011***

**Discours d'Eugène Caselli  
Président de Marseille Provence Métropole**

C'est à Ensues-la-Redonne qu'a été réalisé le premier cimetière communautaire de Marseille Provence Métropole. Une première tranche de l'opération programmée a été livrée en 2008. Elle concernait la partie supérieure du terrain du Val de Ricard qui permettait sur un hectare environ d'aménager un cimetière paysager.

Dans un premier temps, une quarantaine de caveaux, un pavillon, un colombarium de 50 cases et 80 places en terres communes ont été réalisés. Après les études maîtrise d'œuvre, une deuxième tranche de travaux a été engagée, qui s'est étalée sur 8 mois. Elle offre une capacité d'inhumation de 162 concessions et ajoute 15 cases de colombarium supplémentaires.

Afin de respecter le projet d'aménager un cimetière paysager, les boisements de pins d'Alep qui formaient écran ont été protégés. Le caractère à la fois traditionnel et solennel du site et de son usage a été renforcé par les restanques plantées de cyprès, les massifs de pins et de cèdres, la continuité des espaces libres et des abords et la présence de la lavande.

Pour la communauté urbaine, l'investissement est de 650 mille euros.

Le conseil de communauté de MPM a retenu des durées de concession de 15 et 30 ans. pour des tarifs 2012 allant de 3 250 euros à 10 019 euros, selon la superficie et la durée.

Les cimetières sont des équipements dont la population est particulièrement sensible à la proximité. Proximité géographique, on n'apprécie pas de devoir inhumer les membres de la famille loin de chez soi. Et proximité administrative, afin de ne pas ajouter des complications de procédure à la perte d'un être cher. Il est essentiel de maintenir ce lien de proximité entre l'instance de décision et d'exécution et la population. Nous y veillons particulièrement à Marseille Provence Métropole.

Cette nécessaire et légitime proximité est donc garantie ici. Le cimetière d'Ensuès-la-Redonne est géré conjointement par la commune et la communauté urbaine, l'accueil du public étant assuré en mairie et la gestion de l'équipement étant assurée par le personnel communal mis à disposition de la collectivité.

Ainsi, je crois, Monsieur le maire, cher Michel Illac, nous répondons mieux aux attentes et besoins de nos concitoyens dans l'exercice bien pensé de nos compétences et l'intérêt des administrés.

Je vous remercie.